



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Épisode de pollution de l'air à l'ozone (O3) Alerte orange sur les bassins d'air Lémanique et Ouest Ain

Situation de la qualité de l'air

Ce mardi, les conditions caniculaires restent propices à de fortes teneurs en ozone. Une vigilance orange à la pollution est activée sur les bassins Lémanique et Ouest Ain, déjà placés en niveau jaune depuis hier.

Activation de la procédure préfectorale d'alerte

Arnaud COCHET, préfet de l'Ain, a placé ces deux bassins dès aujourd'hui 17 h, en situation d'alerte orange (alerte de niveau 1). Cette procédure prévoit certaines mesures prescriptives pour le grand public et les professionnels.

La liste des communes correspondant aux bassins dans le département de l'Ain est consultable sur <http://www.ain.gouv.fr/pollution-atmospherique-a-l-ozone-le-bassin-a5649.html>

Mesures applicables au grand public

- Un **abaissement temporaire de la vitesse de 20 km/h** est instauré sur tous les axes routiers où la vitesse limite autorisée est normalement supérieure ou égale à 90 km/h, pour tous les véhicules à moteur. Les axes dont la vitesse autorisée est égale à 80 km/h sont limités à 70 km/h,
- L'utilisation des **barbecues** à combustible solide est interdite ;
- Le **brûlage des déchets** est interdit ;
- Les **travaux d'entretien ou de nettoyage** avec des outils non électriques ou avec des produits à base de solvants organiques (white-spirit, peinture, vernis) doivent être reportés à la fin de l'épisode de pollution. La mesure s'applique dans les espaces verts et jardins publics, mais également dans les lieux privés.

Mesures applicables aux professionnels

Se reporter à l'arrêté préfectoral sur <http://www.ain.gouv.fr/pollution-atmospherique-a-l-ozone-le-bassin-a5649.html>

Renforcement des contrôles et répression des infractions

Le préfet de l'Ain fait procéder au **renforcement des contrôles**. Les infractions relevées seront sanctionnées.

Recommandations sanitaires

Population générale	Personnes sensibles et vulnérables
<ul style="list-style-type: none">- Privilégiez les sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort,- Limitez vos activités physiques intenses,- Demandez conseil si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque.	<ul style="list-style-type: none">- Évitez les activités physiques intenses,- Reportez les activités qui demandent le plus d'effort,- Éloignez-vous des grands axes routiers aux périodes de pointes,- Demandez conseil si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque.

Plus d'informations

Pour plus de détails sur la qualité de l'air, consulter le site <http://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/>



pref-communication@ain.gouv.fr

Marie CHAPARD04 74 32 78 33
Claire DECRAUX04 74 32 78 66

45, avenue Alsace-Lorraine – CS 80400 - 01012 - BOURG-EN-BRESSE Cedex - Téléphone : 04.74.32.30.00 - Télécopie : 04.74.23.26.56



@prefet01



@prefet01



@prefet01



www.ain.gouv.fr